



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 3 novembre 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2010-1647 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 13 ET 20 OCTOBRE 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 13 et 20 octobre 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2010-1648 ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARTIE DU LOT 2 016 552 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET D'AMÉLIORATION DU BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET LA RUE CÔTE-DES-NEIGES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - NICOLE CHAMPAGNE ET PATSY BOUTHILLETTE

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une partie du lot 2 016 552 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1 911,1 m², est requise afin de permettre les travaux d'élargissement et d'amélioration du boulevard Gréber, entre le boulevard la Vérendrye Ouest et la rue Côte-des-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 655-2010, modifié par la résolution numéro CM-2010-642 en date du 22 juin 2010, prévoit une somme de 75 000 \$ pour procéder aux acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande l'acquisition de cette partie de lot :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise et mandate le Service des infrastructures à procéder aux travaux d'arpentage requis;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers pour négocier l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1911,1 m², formée d'une partie du lot 2 016 552 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, le tout conformément aux clauses et conditions habituelles du document type de la Ville de Gatineau;

- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds nécessaire à cette fin seront pris à même le règlement numéro 655-2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1649

AUTORISER LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 27 806,76 \$ - CARPELL SURFACES - TRAVAUX DE RÉPARATION - PISTE D'ATHLÉTISME MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE suite à un acte de vandalisme survenu dans la nuit du 19 au 20 juillet 2010 sur le revêtement synthétique de la piste d'athlétisme Mont-Bleu, il a été nécessaire de procéder aux travaux de réparation de celle-ci afin que le tout soit prêt pour les Jeux du Québec 2010;

CONSIDÉRANT QUE la firme Carpell Surfaces a réalisé ces travaux et que ceux-ci sont au montant de 27 806,76 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la dépense de 27 806,76 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réparation effectués à la piste d'athlétisme Mont-Bleu, suite à un acte de vandalisme survenu dans la nuit du 19 au 20 juillet 2010;
- autorise le paiement d'un montant de 27 806,76 \$, incluant les taxes, à la firme Carpell Surfaces selon la facture numéro 1204 de cette firme, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Services des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19130-521-82407	26 575,01 \$	Frais non-remboursables par assurances - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 231,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1650

SOUSSION 2010 SP 236 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 14 septembre 2010, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conforme, à savoir :

Parc Jardin-Lavigne :

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1 au montant de 48 488,40 \$, incluant les taxes.

Parc des Paysans :

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0 au montant de 78 494,83 \$, incluant les taxes.

Parc Versant-Côte-d'Azur :

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant de 33 475,74 \$, incluant les taxes.

Parc du Coteau :

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0 au montant de 53 472,53 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30649-027-76953	46 340,52 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Jardins-Lavigne - Jeux d'eau
06-30649-031-76954	75 017,76 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc des Paysans
18-90054-001-76955	21 730,83 \$	District électoral de Limbour - Parc Versant-Côte-d'Azur
18-90031-003-76956	10 262,04 \$	District électoral de Touraine - Surplus - CM-2009-34 - Aménagement - Parc Versant-Côte-d'Azur
06-30649-012-76957	51 103,87 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc du Coteau
04-13493	9 476,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1651*

ACQUISITIONS DE GRÉ À GRÉ - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté, en vertu de la résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a également adopté, à ses réunions du 9 février 2010 et 22 juin 2010, les résolutions numéros CM-2010-138 et CM-2010-664, lesquelles mandaient, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de négociations, les cinq propriétaires indiqués ci-dessous offrent de céder à la Ville de Gatineau, les lots mentionnés en regard de chacun d'eux, au prix indiqué ci-après, à savoir :

Propriétaires au rôle d'évaluation	Matricules	Adresse des propriétés	Lots sud	Sup. sud (m ²)	Lots nord	Sup. nord (m ²)	Montant
Eric Vachon	6735-64-8838	871-875, rue Jacques-Cartier	1 917 690	73,10			50 000 \$
Mark Uhlmann	6735-84-2116	927, rue Jacques-Cartier	1 105 712	80,57			90 000 \$
Lawrence Brulé et Marilyn Parent	6835-49-3272	1163, rue Jacques-Cartier	1 273 603	249,40	4 473 016	351,20	100 000 \$
Jennifer Barbarie	6836-50-5492	1199, rue Jacques-Cartier	1 273 359	293,40			75 000 \$
Éric Thériault	6836-40-5406	1171, rue Jacques-Cartier	1 273 540	910,80	4 473 018	581,60	179 856 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les offres de cession des cinq propriétaires mentionnés ci-dessus et d'autoriser l'acquisition, sans garantie légale, des lots précités au prix indiqué en regard de chacun d'eux;
- d'accepter que les sommes nécessaires aux acquisitions des immeubles ci-haut mentionnés soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 363-2006;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} novembre 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1652*

VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 4 399 130 AU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - TRICENTRIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 399 130 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé dans l'Aéroparc industriel de Gatineau, d'une superficie de 21 593 m²;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique - CLD Gatineau est responsable de la mise en vente des terrains industriels, comme énoncé à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE les prix de vente pour les terrains des parcs industriels, d'affaires et technologiques ont été adoptés par le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2007-1208 en date du 13 novembre 2007, comme prévu à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que « Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle majoritairement destinés à l'alinéation. »;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Tricentris, centre de tri, a déposé une offre d'achat, le 24 septembre 2010 et consent à acquérir le lot 4 399 130 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 21 593 m², pour la somme de 290 531,40 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²);

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat stipule que l'entreprise prévoit construire sur ce terrain, dans un délai de 12 mois à partir de l'acceptation provisoire des travaux de construction de la rue Pierre-Ménard, un bâtiment d'une superficie de 4 186,07 m² pour y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau (DE-CLDG), le 21 juin 2007, amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009, ont été exécutées et que le comité des affaires courantes de DE-CLDG, en vertu de sa résolution numéro DE-CAC-10-71, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par Tricentris, centre de tri :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à Tricentris, centre de tri, le lot 4 399 130 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 21 593 m², au prix de 290 531,40 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²), plus TPS et TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par Tricentris, centre de tri, et dûment signée le 24 septembre 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1653

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-38 - 81 728,13 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 8 OCTOBRE 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-38 au montant de 81 728,13 \$ pour la période du 4 au 8 octobre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1654

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-39 - 60 728,07 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 15 OCTOBRE 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-39 au montant de 60 728,07 \$ pour la période du 11 au 15 octobre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1655*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE 2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-228 en date du 9 mars 2010, adoptait le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2010 ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 95 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite, un montant de 50 000 \$ a été alloué dans le budget pour encourager les initiatives du milieu dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis ont été analysés par un comité de sélection qui a fait ses recommandations au Comité sur l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE les montants octroyés dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents; ils doivent donc être considérés comme étant ponctuels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous, la subvention recommandée par le Comité sur l'accessibilité universelle :

Organismes retenus :

- Maison du Vélo (SACO)
Projet : 2^e vélo adapté pour personnes en fauteuil roulant
Montant accordé : 5 000 \$
- Maison du Vélo (SACO)
Projet : 2^e vélo tandem pour personnes non voyantes
Montant accordé : 5 000 \$
- Association des personnes handicapées visuelles de l'Outaouais
Projet : Outil de sensibilisation sous forme de dépliant et sa distribution
Montant accordé : 5 000 \$
- Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Outaouais (CAAP)
Projet : Projet de sensibilisation et d'intervention par le théâtre Parminou
Montant accordé : 5 000 \$

Le tout pour un montant total de 20 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque à chacun des organismes mentionnés ci-dessus, sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	20 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-59110-499	20 000 \$		Programme d'accessibilité universelle - Autres services techniques
02-59110-971		20 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1656 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - 34 948,57 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - 581 001,97 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 - 16 156,01 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 35 - 143 791,69 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste des réquisitions numéro 39 et la liste des embauches numéro 35 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	34 948,57 \$	18 au 22 octobre 2010
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	581 001,97 \$	18 au 22 octobre 2010
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	16 156,01 \$	18 au 22 octobre 2010
Liste des embauches numéro 35	Embauche de personnel temporaire	143 791,69 \$	11 au 15 octobre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1657 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-42 - PÉRIODE DU 14 AU 20 OCTOBRE 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-42 d'un montant de 591 174,44 \$ pour la période du 14 au 20 octobre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1658 **ENTENTE D'UTILISATION DU NOM « SPIROU » - TOPONYMIE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a développé une thématique sur la bande dessinée;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un nom de personnage de bande dessinée doit obligatoirement recevoir l'approbation du créateur du personnage avant son utilisation par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le représentant du créateur du personnage Spirou a signé la convention d'utilisation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'entente d'utilisation autorisant la Ville à utiliser le nom Spirou pour désigner un lieu situé sur le territoire de la ville de Gatineau et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente.

Le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe est autorisé à transmettre un exemplaire de l'entente d'utilisation dûment signée au représentant du créateur de Spirou.

Adoptée

CE-2010-1659

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS - GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES - COUR MUNICIPALE - ANNÉE 2011 - 59 529 \$

CONSIDÉRANT QUE le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels viendra à échéance le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat pour ces logiciels et que la compagnie GFI Solutions d'affaires inc. est la seule à pouvoir fournir les services de soutien de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 6b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions concernant les articles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes progiciels et logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels « UniCité » à la firme GFI Solutions d'Affaires inc., 75, rue Queen, bureau 6100, Montréal, Québec, H3C 2N6 pour un montant total de 59 528,68 \$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et autorise le greffier de la Cour municipale à signer le contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2011, les fonds requis pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12100-555	56 891,75 \$	Cour municipale - Entretien de logiciels
04-13493	2 636,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2010.

Adoptée

CE-2010-1660

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - VIN ET FROMAGE - 13 NOVEMBRE 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham, C. P. 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour l'organisation d'un vin et fromage le 13 novembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79947-692	100 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79947-972		100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1661 **SUBVENTION DE 250 \$ - LES CHEVALIERS DE L'ÂGE D'OR DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre des Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau, à l'attention de monsieur Pierre Gauthier, trésorier, 390, boulevard Maloney Est, C. P. 84203, Gatineau, Québec, J8P 1K0, à titre de subvention pour l'organisation d'activités sociales.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1662 **SUBVENTION DE 375 \$ - ACHAT DE COURONNES - JOUR DU SOUVENIR - LÉGIONS ROYALES CANADIENNES FILIALES 30, 33, 54, 58 ET 227 - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une aide financière, au montant de 75 \$ chacune, aux Légions royales canadiennes pour l'achat de cinq couronnes dans le cadre de la cérémonie du jour du Souvenir qui se tiendra le 11 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$, à l'attention de chacune des Légions royales canadiennes suivantes, à savoir :

Légion royale canadienne – filiale 58
86, rue de la Baie
Gatineau (Québec) J8T 3H7

Légion royale canadienne – filiale 54
176, rue Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8L 2X5

Légion royale canadienne – filiale 33
59, rue Bancroft
Gatineau (Québec) J9H 4N6

Légion royale canadienne – filiale Norris 227
231, boulevard Maloney Ouest
Gatineau (Québec) J8P 7R8

Légion royale canadienne – filiale 30
Case postale 1514, succursale B
Gatineau (Québec) J8X 3Y5

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	375 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11449-694	375 \$		Marc Bureau - Maire - Articles promotionnels
02-11449-972		375 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1663

SUBVENTION DE 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 - SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 10114 Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur Éric Brazeau, Grand Chevalier, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour la guignolée de Noël qui se tiendra le 4 décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1664

SUBVENTION DE 600 \$ - POPOTE-SOLEIL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Popote-Soleil, à l'attention de monsieur Maurice Roussel, président, C. P. 79193, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour le maintien d'un service essentiel pour les personnes âgées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	300 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79935-972	250 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1665 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de Deschênes, à l'attention de madame Annette Rivet Robinson, 8, rue Houle, Gatineau, Québec, J9H 1P3, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	2 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79933-692	2 000 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79933-972		2 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1666 **SOUSSION 2010 SP 251 - PISTE MULTIFONCTION - AVENUE DU CHEVAL-BLANC, PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour la réalisation d'une piste multifonction – Avenue du Cheval-Blanc, phase 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 687 244,97 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 octobre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30661-002-76958	656 802,22 \$	Aménager des pistes multifonctions - Avenue du Cheval-Blanc
04-13493	30 442,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1667 **SOUMISSION 2010 SI 253 - ACHAT D'UNE POMPE DE TRÉMIE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme John Meunier inc., 4105, rue Sartelon, Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3 pour l'achat d'une pompe de trémie, selon l'option B, pour un montant total de 34 991,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 octobre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-002-76959	33 441,25 \$	Station d'épuration des eaux usées - Secteur de Gatineau - Équipements
04-13493	1 550,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1668* **SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE GATINEAU - AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE DE 120 000 \$ EN 2011, 2012, 2013 ET 2014**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2003-1282 en date du 2 décembre 2003, adoptait la Politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2008-41 en date du 22 janvier 2008, acceptait de verser une aide financière de 120 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à l'Orchestre symphonique de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a analysé annuellement les résultats et la performance de l'Orchestre symphonique de Gatineau lors de l'étude du programme de soutien aux organismes culturels et que l'ensemble des conditions et modalités du protocole d'entente 2008-2010 ont été respectées par l'Orchestre symphonique de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre symphonique de Gatineau est venue présenter annuellement ses bilans d'activités et ses états financiers vérifiés au comité plénier;

CONSIDÉRANT QUE la demande de l'Orchestre symphonique de Gatineau est de 120 000 \$ par an pour les années financières municipales 2011, 2012, 2013 et 2014 et que ce montant représente un statu quo pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre symphonique de Gatineau connaît un énorme succès au guichet et s'implique dans le développement de la musique classique de Gatineau et de la région de l'Outaouais, et ce, en partenariat avec les intervenants et les organismes artistiques de notre territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à verser une subvention annuelle de 120 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Gatineau pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 et de prévoir cette somme au budget des années 2011, 2012, 2013 et 2014;
- d'accepter que l'Orchestre symphonique de Gatineau soit sur la couverture de la police d'assurance responsabilité civile des organismes sans but lucratif de la Ville de Gatineau, relativement aux événements prévus ainsi que pour la durée du protocole d'entente et que le montant relié à la prime d'assurance soit assumé par l'Orchestre symphonique de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre l'Orchestre symphonique de Gatineau et la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1669

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1588 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLUTION À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1588 en date du 20 octobre 2010 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

CE-2010-1670

PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 575 \$ - SOLIDARITÉ-HAÏTI - BRUNCH ANNUEL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mirelle Apollon à participer au brunch annuel au profit de Solidarité-Haïti qui aura lieu le 7 novembre 2010.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 550 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre de Solidarité-Haïti, 2425, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1A3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	125 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	25 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	25 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1671

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PAULIN SIMARD AU POSTE D'OPÉRATEUR III, EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III, Eau potable au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-003 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Paulin Simard au poste d'opérateur III, Eau potable au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Paulin Simard sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Paulin Simard est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41215-114 – Usine d'eau potable Buckingham – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1672 PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE D'UN ÉLECTRICIEN C TEMPORAIRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense exceptionnelle prévue pour le salaire d'un électricien C temporaire affecté au projet de conversion de l'éclairage des édifices dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger la délégation d'embauche numéro 83156 concernant l'affectation temporaire d'un électricien C au Service des infrastructures, et ce, jusqu'au 20 mai 2011.

Le salaire de l'électricien C temporaire sera celui de la classe 8 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-19922-134 – Conversion d'éclairage – Divers édifices – Salaires, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1673* MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté en mai 2004, la Politique contre le harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter certaines modifications à la Politique afin d'en bonifier son application;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire assurer à l'ensemble de ses employés un milieu de travail sain, exempt de harcèlement, respectant la dignité et l'intégrité des personnes et qu'elle tient à se conformer aux lois et règlements en la matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter les modifications apportées à la Politique contre le harcèlement au travail.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1674 PROLONGATION D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MICHEL HERVIEUX À TITRE DE GESTIONNAIRE DE PROJETS POUR LE SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PAIE (SIGRH)

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique, conjointement avec le Service des ressources humaines et le Service des finances, a le mandat de développer un nouveau système informatisé de gestion des ressources humaines et paie;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de projets doit posséder une grande expertise dans la gestion des ressources humaines et de la gestion d'un processus de paie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prolonger l'embauche du gestionnaire de projets afin de coordonner les activités reliées à la mise en œuvre de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Michel Hervieux, à titre de gestionnaire de projets pour le système informatisé de gestion des ressources humaines et paie au Service des ressources humaines, du 1^{er} novembre 2010 au 17 décembre 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 18-90065-001 – Développement du système de paie et ressources humaines – Développement.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1675

AUTORISER LE PAIEMENT DU RÈGLEMENT DE LA FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 101708

CONSIDÉRANT la judiciarisation de la fin d'emploi de l'employé 101708;

CONSIDÉRANT l'opportunité de maintenir le congédiement moyennant un règlement à des coûts largement inférieurs à un procès;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue dont le Commissaire du travail a pris acte :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de l'entente intervenue dans la fin d'emploi de l'employé 101708.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 novembre 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif